

France-Nanterre: Sewerage management services

OJ S 191/2014 04/10/2014

Contract notice**Services****Directive 2004/18/EC****Section I: Contracting authority**

I.1. Name and addresses

Official name: Communauté d'agglomération du Mont-Val

Postal address: 1 place de la Boule – CS 40005

Town: Nanterre Cedex

Postal code: 92024

Country: France

For the attention of: Mme Attal Flore

E-mail: marches.publics@mairie-rueilmalmaison.fr

Telephone: +33 147325702

Fax: +33 14326608

Internet address(es):General address of the contracting authority: <http://www.agglo-montvalerien.fr/>Address of the buyer profile: <http://rueil-camv.local-trust.com/camv>**Additional information can be obtained from:**

Official name: communauté d'agglomération du Mont-Valérien

Postal address: service support de la Commande Publique - hôtel de Ville de Rueil-Malmaison
- 2ème étage - 13 boulevard du Maréchal Foch

Town: Rueil Malmaison

Postal code: 92501

For the attention of: mme Flore ATTAL

E-mail: marches.publics@mairie-rueilmalmaison.fr

Telephone: +33 147325702

Fax: +33 147326608

Internet address: <http://www.agglo-montvalerien.fr>**Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:**

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address**I.2. Type of the contracting authority**

Regional or local authority

I.3. Main activity

General public services

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

entretien du réseau d'assainissement de la CAMV

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 16: Sewage and refuse disposal services; sanitation and similar services

Main site or place of performance: communauté d'agglomération du Mont-Valérien

NUTS code FR105 Hauts-de-Seine

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The procurement involves the establishment of a framework agreement

II.1.4. Information about framework agreement

Framework agreement with a single operator

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

entretien du réseau d'assainissement de la CAMV

II.1.6. CPV code(s)

90480000 Sewerage management services, 45232410 Sewerage work

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement**II.2.1. Total quantity or scope**

les prestations d'entretien, objet du présent marché comprennent :

- l'entretien forfaitaire (nettoyage et curage) du réseau d'assainissement de la CAMV sur les territoires des Communes de Rueil-Malmaison et de Suresnes, relatif aux canalisations et ouvrages annexes (stations de relèvements, déversoirs d'orages, etc.) et réalisé suivant un programme annuel et en fonction des urgences provoquées par des obstructions inopinées. Il comprend également la télésurveillance des stations de relèvement ;
- les prestations et travaux non forfaitisés de curage du réseau et ouvrages d'assainissement et entretien des ouvrages (postes, bassins, etc.) sur le territoire de la Commune de Nanterre ;
- les prestations et travaux non forfaitisés de curage, de désobstruction, d'amélioration de la connaissance du réseau et de pompage d'ouvrages et équipements situés sur l'ensemble du territoire de la Camv.

Le marché faisant l'objet de la présente consultation est un marché de services à bons de commande monoattributaire, passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics. Il ne comporte ni montant minimum ni montant maximum. Toutefois, à titre purement indicatif et de façon non contractuelle, l'estimation prévisionnelle totale de commandes, sur la période globale du marché (reconductions éventuelles comprises) est de 2 040 000 euro(s) (H.T.).

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: le marché ne comporte pas de tranche conditionnelle.

Toute modification aux prestations objet du marché doit faire l'objet d'un avenant ou d'une décision de poursuivre dans les conditions déterminées aux articles 20 et 118 du code des marchés publics. La personne publique se réserve en outre le droit de recourir à un marché de prestations similaires dans les conditions fixées à l'article 35 II 6 dudit code. Rappel : le présent marché est conclu pour une durée d'un (1) an à compter de sa date de notification. Il est susceptible d'être reconduit trois (3) fois pour la même période que sa durée initiale, sans pouvoir excéder le 31 décembre 2018

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: yes

Number of possible renewals: 3

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 12 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

le marché est financé sur le budget annexe de la Communauté d'agglomération du Mont-Valérien.

Le mode de règlement choisi par le pouvoir adjudicateur est le virement administratif.

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la demande de paiement conformément à l'article 98 1° du code des marchés publics.

Le dépassement de ce délai ouvre de plein droit, et sans autre formalité pour le titulaire, le bénéfice d'intérêts moratoires équivalents au taux d'intérêt fixé par la Banque Centrale Européenne augmentés de huit (8) points et du versement d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros pour frais de recouvrement selon les modalités indiquées dans le décret no2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique, pris en application de la loi no2013-100 du 28 janvier 2013.

Le titulaire peut bénéficier du versement d'acomptes dans les conditions décrites à l'article 91 du code des marchés publics.

Le titulaire peut bénéficier d'une avance lorsque le montant du forfait et/ou du bon de commandes est supérieur à 50 000 euro(s) HT et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à 2 mois. Il peut toutefois en refuser le bénéfice, en le précisant dans l'acte d'engagement

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

conformément à l'article 51 du code des marchés publics, il est interdit de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membre d'un ou plusieurs groupements,
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'imposer, en cas de groupement conjoint, la solidarité du mandataire au jour de l'attribution du marché

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: 1/ la lettre de candidature (ou Dc1), chaque rubrique devant être dûment complétée et signée par la personne habilitée à engager la société (nom, qualité et signature). Le Dc1 vaut engagement sur l'honneur des articles 43 et 44 du code des marchés publics.

2/ les déclarations du candidat (ou Dc2), dûment complétées, et accompagnées des pièces jointes suivantes, ou de toute autre pièce équivalente (permettant d'évaluer ses capacités matérielles, humaines et financières) au cas où le candidat soit une société nouvellement créée :

- copie du jugement prononcé si le candidat est en redressement judiciaire ;
- preuve d'une assurance pour les risques professionnels en cours de validité ;
- effectifs moyens annuels du candidat et importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- certificats de qualifications professionnelles ;
- certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques, ou preuves équivalentes, (notamment l'accréditation COFRAC dans la catégorie d'assainissement " contrôle de réception des réseaux neufs " inf 06 12.2.1., ainsi que celles relatives aux inspections télévisées) ;

3/ les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (extrait K-Bis daté de moins de trois mois, délégations de pouvoir, etc.).

Nb : le Dc2 n'a pas besoin d'être signé, la signature figurant sur le Dc1 suffisant à engager le candidat sur le contenu de l'ensemble de la candidature.

Il peut également, s'il en dispose, fournir dès la remise du dossier, les attestations fiscales et sociales : imprimé Noti2 ou attestation URSSAF (attestation de vigilance et attestation de marché public) et liasse no3666.

Les formulaires DC et NOTI sont téléchargeables à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: le chiffre d'affaires réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

- la liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, en indiquant leur montant et les coordonnées des clients concernés ;
- l'outillage, matériel et équipement technique dont le candidat dispose.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Critère no1 : Valeur financière de l'offre, évaluée sur la base d'un Détail Quantitatif Estimatif (Dqe) réaliste, intégrant prestations forfaitaires et unitaires, (et non communiqué aux candidats afin de préserver l'équilibre des offres). Weighting 50

2. Critère no2 : Valeur technique de l'offre, évaluée sur la base des sous-critères suivants. Weighting 50

3. Sous-Critère no1 : moyens matériels et humains dédiés. Weighting 15

4. Sous-Critère no2 : modalités d'organisation globales et spécifiques et fonctionnement du service d'astreinte. Weighting 15

5. Sous-Critère no3 : délais maximum d'intervention en cas d'urgences. Weighting 10

6. Sous-Critère no4 : dispositions prises en faveur de développement durable. Weighting 10

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

FA2014-AOO-ENTRASSAI

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

12.11.2014 - 12:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 120 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

le dossier de consultation des entreprises (Dce) est disponible en ligne, dans son intégralité, sur la plate-forme de dématérialisation des marchés publics de la CAMV, après inscription (non obligatoire mais fortement conseillée), ou anonymement, à l'adresse suivante : <https://rueil-camv.local-trust.com/camv>.

Il contient toutes les pièces mentionnées à l'article 4.1 du règlement de la consultation.

Modifications du DCE : La personne publique se réserve le droit d'apporter, au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des renseignements complémentaires et des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date. Afin de pouvoir respecter ce délai, il est demandé aux soumissionnaires de bien vouloir poser toute question par écrit (plate-forme de dématérialisation, courriel ou télécopie) au plus tard huit (8) jours avant la date limite de dépôt des plis.

Conditions de présentation des offres : chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces énumérées ci-après, rédigées en français et datées et signées, le cas échéant. Il est rappelé que, dans le cas des offres au format papier, la signature doit être originale et manuscrite. Une signature scannée n'est pas valide. Dans un souci de clarté et afin de faciliter l'examen du dossier, il est demandé aux candidats de respecter la présentation formelle au moyen de deux sous-dossiers au minimum (un pour la candidature et un pour l'offre).

Présentation des offres : l'offre comprend :

- l'acte d'engagement (Dc3) complété, daté, et signé avec mention du nom du signataire,
- l'état des prix forfaitaires/bordereau des prix unitaires (Epfbpu), complété, daté et signé avec mention du nom du signataire,
- la proposition technique du candidat (mémoire technique), dont le contenu est indiqué à l'article 5.2 du règlement de la consultation,
- un Rib.

En cas de réponse par un groupement d'opérateurs économiques :

- un seul Dc1, commun à tous les membres du groupement, est fourni. Ce document précise la nature du groupement (rubrique D), identifie l'ensemble des membres (rubrique E), ainsi que la répartition des prestations (uniquement si le groupement est conjoint - rubrique E) et précise l'identité du mandataire et l'étendue de son habilitation pour signer les pièces de la candidature et de l'offre ;
- chaque membre du groupement fournit un Dc2, accompagné des pièces jointes (cf. Ci-dessus) ;
- chaque membre du groupement fournit les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager (cf. Ci-dessus).

En cas de réponse avec un ou plusieurs sous-traitants :

- un seul Dc1 est fourni. Le candidat coche la case " Le candidat se présente seul " en rubrique D ;
- le candidat, et chacun des sous-traitants qu'il propose, fournit un Dc2, accompagné des pièces jointes (cf. Ci-dessus) ;
- le candidat, et chacun des sous-traitants qu'il propose, fournit les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager (cf. Ci-dessus) ;

- chaque sous-traitant fournit un engagement écrit, justifiant qu'il met ses capacités à disposition du candidat pour l'exécution du marché.

Conditions de remise des plis (l'ensemble des modalités de présentation et de remise des plis est décrit aux articles 5 et 6 du règlement de la consultation) :

1/ réponse sous format papier : la signature des documents doit être originale et manuscrite.

Les offres seront transmises sous pli fermé à l'adresse suivante : Hôtel de Ville de Rueil-Malmaison - service de la Commande Publique - 2ème étage - 13 boulevard du Maréchal Foch - 92501 RUEIL-MALMAISON Cedex.

Le pli comportera le nom du candidat et la mention : "Aoo entretien du reseau

D'Assainissement de la camv - ne pas ouvrir par le service Courrier".

Attention : les plis ne doivent en aucun cas comporter l'adresse ni même le nom de la CAMV, faute de quoi ils seraient renvoyés automatiquement par La Poste dans d'autres locaux, et ne pourraient de ce fait être pris en compte.

L'enveloppe contiendra toutes les pièces citées plus haut ainsi que celles citées au paragraphe Iii.2.1. Et récapitulées à l'article 5 du règlement de la consultation. Le pli doit être transmis par lettre recommandée, avec avis de réception, ou remis en main propre contre récépissé aux horaires suivants exclusivement :

- du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h,

- le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

2 / Réponse sous format dématérialisé : Les candidatures et les offres peuvent être

également transmises par voie électronique sur le site : <https://rueil-camv.local-trust.com/camv>, sous réserve qu'elles soient accompagnées d'un certificat de signature électronique valide (cf. Arrêté du 15 juin 2012), dans les mêmes conditions de présentation et de délai que celles adressées par voie papier.

NB : Devront être employés tous certificats conformes au RGS. Ainsi, il appartient à chaque candidat qui envisage de déposer une offre dématérialisée de se rapprocher de son autorité de certification afin de vérifier de quel type de certificat il dispose, et le cas échéant de s'en procurer un, valide, en tenant compte également des délais de délivrance (pour plus d'informations, cf. Fiche " Comprendre les marchés publics > La dématérialisation no9 " du BOAMP : <https://www.boamp.fr/BOAMP/Comprendre-les-marches-publics/La-dematerialisation/9.-Qu-est-ce-qu-un-certificat-de-signature-electronique-et-comment-s-en-procurer-un>).

Le candidat est invité à transmettre ses fichiers en respectant les indications suivantes :

transmettre les fichiers dans les formats suivants: .doc - .gif - .jpg - .ods - .odt - .pdf - .rtf - .xls ;

- ne pas transmettre de fichiers ayant un format exécutable, notamment les .exe, .com et .bat ;

- ne pas utiliser certains outils spécifiques aux produits bureautiques tels que les macros commande.

Conformément à l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des marchés publics, les candidats peuvent transmettre, parallèlement à l'envoi électronique de leurs plis, une copie de sauvegarde sur support électronique (cd, dvd, ...) ou bien sur support papier. La copie de sauvegarde doit parvenir à la personne publique dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres, et être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible " Copie de sauvegarde ". Si le pli contenant la copie de sauvegarde n'est pas ouvert, il sera détruit par la personne publique. Le pli dématérialisé doit comprendre toutes les pièces énumérées à l'article 5 du règlement de la consultation. Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limite fixés, quant bien même la transmission aurait démarré avant, seront déclarés irréguliers.

Sélection des offres : les offres seront analysées suivant les critères indiqués à l'article 7.2 du règlement de la consultation ainsi qu'au paragraphe Iv.2.1. Ci-dessus. Les critères de sélection des offres s'entendent en pourcentage (%).

Demande de renseignements complémentaires : si la personne publique l'estime nécessaire, en cours d'analyse des offres, elle peut demander à certains ou tous les candidats des précisions ou des compléments sur la teneur de leur offre. Il ne s'agit en aucun cas d'une négociation permettant au candidat destinataire de la demande de modifier son offre, sauf en rectification d'une erreur matérielle telle que nul ne peut s'en prévaloir.

Les candidats qui reçoivent une telle demande sont tenus de répondre dans le délai qui leur sera alors imparti, faute de quoi leur réponse ne sera pas prise en compte pour l'analyse des offres.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 1 octobre 2014.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Postal address: 2-4 boulevard de l'hautil - b.P. 30322

Town: Cergy Pontoise Cedex

Postal code: 95027

E-mail: greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

Telephone: +33 130173400

Fax: +33 130173459

Body responsible for mediation procedures

Official name: Comité Consultatif Inter Régional de Règlement Amiable des litiges

Postal address: préfecture de Région Ile-De-France - 29 rue Barbet de Jouy

Town: Paris

Postal code: 75007

Telephone: +33 144426375

Fax: +33 145554702

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Postal address: 2-4 boulevard de l'hautil - b.P. 30322

Town: Cergy Pontoise Cedex

Postal code: 95027

E-mail: greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

Telephone: +33 144426375

Fax: +33 145554702

VI.5. Date of dispatch of this notice

1.10.2014